



Séance ordinaire du comité administratif de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue au 280, boulevard Harwood à Vaudreuil-Dorion le mercredi 3 avril 2019, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Patrick Bousez, à laquelle sont présents les membres suivants : le maire de la ville de Pincourt, Yvan Cardinal, le maire de la ville de Rigaud, Hans Gruenwald Jr, le maire de la ville de Saint-Lazare, Robert Grimaudo, le maire de la municipalité de Saint-Polycarpe, Jean-Yves Poirier, le maire de la municipalité de Saint-Zotique, Yvon Chiasson, le maire de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil, Michel Bourdeau et le maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, Claude Pilon.

Sont également présents, messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, Simon Bellemare, directeur général adjoint, mesdames Élise Phoenix, agente d'intervention aux cours d'eau, Julie Labelle, agente de développement en environnement, France D'Amour, greffière et Julie Cassab, greffière.

Est absent, le maire de la ville de L'Île-Cadieux, Daniel Martel.

1. **BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

CA 19-04-03-01 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

d'ouvrir la séance à 13 h 30.

Proposition adoptée.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CA 19-04-03-02 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau** et résolu

d'adopter l'ordre du jour en ajoutant le point suivant : 15.1 Étude régionale sur l'utilisation de l'eau: information.

Proposition adoptée.

3. **PROCÈS-VERBAUX**

3.1 **SUIVI DES RÉOLUTIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF**

Aucun suivi à traiter.

3.2 **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MARS 2019 : ADOPTION**

CA 19-04-03-03 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif du 13 mars tel que présenté.

Proposition adoptée.

4. **PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS**

Aucun sujet traité.



**5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

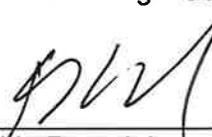
**5.1 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

**5.1.1 LISTE DES PAIEMENTS EN FONCTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE**

**CA 19-04-03-04** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal** et résolu

**de recommander** au conseil de la MRC l'adoption de la liste MRC 19-04-03 des comptes payés, à payer et des dépôts directs.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 19-04-03, le tout en fonction du budget adopté ».

  
\_\_\_\_\_  
Guy-Lin Beaudoin

**Proposition adoptée.**

**5.1.2 APPUIS, PUBLICITÉS, COMMANDITES ET INVITATIONS**

**5.1.2.1 SALON DES VINS DE VAUDREUIL-SOULANGES 2019 : DEMANDE DE COMMANDITE**

CONSIDÉRANT la demande de commandite du Salon des vins de la Fondation du centre hospitalier Vaudreuil-Soulanges auprès de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT l'appui de la MRC à ce projet;

POUR CES MOTIFS,

**CA 19-04-03-05** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

**de procéder** à l'achat d'une commandite Rosé au montant de 1 000 \$ au Salon des vins de Vaudreuil-Soulanges.

**Proposition adoptée.**

**5.2 GREFFE ET LÉGISLATION**

**5.2.1 RÉOLUTION DE LA VILLE DE RIGAUD - OPPOSITION À LA LOI SUR L'ENREGISTREMENT DES ARMES À FEU DU QUÉBEC : DÉPÔT**

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document.

**5.2.2 RÉOLUTIONS D'APPUI DES MRC DU HAUT-RICHELIEU ET DE MONTCALM CONCERNANT LA PRÉPARATION ET CONCLUSION DU PROCHAIN PACTE FISCAL - FINANCEMENT DES MRC DU QUÉBEC : DÉPÔT**

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.



### 5.3 BÂTIMENTS

#### 5.3.1 PROJET D'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS POUR LE PARC INFORMATIQUE DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES : INFORMATION

Monsieur Simon Bellemare, directeur général adjoint, procède au dépôt du document. Il mentionne que le contrat actuel vient à échéance et il explique la proposition d'acquisition d'équipements pour le parc informatique de la MRC qui permettrait une gestion à l'interne des serveurs à moindres coûts. Le projet sera soumis au conseil pour positionnement.

### 6. COMMUNICATION

Aucun sujet traité.

### 7. RESSOURCES HUMAINES

Aucun sujet traité.

### 8. SÉCURITÉ

#### 8.1 SÉCURITÉ PUBLIQUE

##### 8.1.1 RÉSOLUTION D'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON CONCERNANT LA FACTURATION DES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

#### 8.2 SÉCURITÉ INCENDIE

##### 8.2.1 RENOUVELLEMENT DES ENTENTES POUR L'UTILISATION D'INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATION RADIO INCENDIE SITE RELAIS ET SITE TÉLÉCOMMUNICATION : AUTORISATION

CONSIDÉRANT l'échéance au 31 mars 2019 des ententes avec la Ville de Pincourt pour l'utilisation d'infrastructures de communication radio incendie site relais et site télécommunication;

CONSIDÉRANT QUE ces infrastructures sont utilisées par la MRC pour l'établissement de son réseau de communication incendie;

CONSIDÉRANT QU'une année d'option est offerte au même prix que la 3<sup>e</sup> année des ententes précédentes;

Considérant QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 290 00 339;

POUR CES MOTIFS,

**CA 19-04-03-06** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

**d'autoriser** le renouvellement des ententes avec la ville de Pincourt pour l'utilisation d'infrastructures de communication radio incendie site relais et site télécommunication, au montant de 4 202 \$, plus les taxes applicables à chacune, pour une durée de 12 mois, soit du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020.

**Proposition adoptée.**



### 8.3 SÉCURITÉ CIVILE

#### 8.3.1 RÉSOLUTIONS DES MRC DU HAUT-RICHELIEU, DE PAPINEAU ET DE PIERRE-DE SAUREL - REMBOURSEMENT DES TAXES NETTES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE SOUTIEN À L'ORGANISATION DES INTERVENTIONS D'URGENCE HORS DU RÉSEAU ROUTIER : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

#### 8.3.2 PROJET DE CARTOGRAPHIE DE ZONES INONDABLES

##### 8.3.2.1 RÉSEAU D'OBSERVATION DES DÉLAISSÉS DE CRUE EN RIVE: OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT le projet de cartographie des zones inondables dans le cadre de l'entente intermunicipale entre les MRC d'Argenteuil, de Deux-Montagnes et de Vaudreuil-Soulanges et de l'aide financière du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT QUE cette entente désigne la MRC de Vaudreuil-Soulanges comme gestionnaire de l'aide financière du MAMH;

CONSIDÉRANT le besoin de réaliser des relevés de délaissés de crue en berge représentatifs des maximums de niveau d'eau atteints pendant un événement de débit significatif, préférablement un maximum saisonnier, dont trois événements sont ciblés pour 2019 pour les principales rivières du territoire, notamment les rivières Delisle, Beaudette, à la Raquette et Rouge et que le premier relevé doit être réalisé en avril;

CONSIDÉRANT l'offre de services de COBAVER;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02-690-01-729;

POUR CES MOTIFS,

**CA 19-04-03-07** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

**d'autoriser** le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à **octroyer** un contrat pour effectuer des relevés de délaissés de crue en berge pour un montant maximal de 14 999 \$, toutes taxes incluses.

**Proposition adoptée.**

##### 8.3.2.2 CAMPAGNE DE RELEVÉ AÉROPORTÉE DU NIVEAU D'EAU DE RIVIÈRES EN CRUE DANS QUATRE COURS D'EAU DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES : OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT le projet de cartographie des zones inondables dans le cadre de l'entente intermunicipale entre les MRC d'Argenteuil, de Deux-Montagnes et de Vaudreuil-Soulanges et de l'aide financière du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT QUE cette entente désigne la MRC de Vaudreuil-Soulanges comme gestionnaire de l'aide financière du MAMH;

CONSIDÉRANT le besoin de réaliser une campagne de relevé aéroportée avec la technologie LiDAR portant exclusivement sur le niveau d'eau atteint pendant la crue de printemps 2019, et ce, sur la plupart des cours d'eau importants de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, notamment les rivières Delisle, Raquette, Beaudette et Rouge (75 km de linéaires);

CONSIDÉRANT l'offre de services de la compagnie Géolocation;



CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02-690-01-729;

POUR CES MOTIFS,

**CA 19-04-03-08** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

**d'autoriser** le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à **octroyer** un contrat pour effectuer une campagne de relevé LiDar pour un montant de 24 144,75 \$, taxes incluses.

**Proposition adoptée.**

**9. COUR MUNICIPALE**

Aucun sujet traité.

**10. ENVIRONNEMENT**

**10.1 COURS D'EAU**

**10.1.1 PROJET DE CARTOGRAPHIE PAR GÉOMONT - CARTE DE RÉFÉRENCE DES COURS D'EAU SOUS LA COMPÉTENCE DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES : DÉPÔT**

Madame Élise Phoenix, agente de développement aux cours d'eau présente la *Carte de référence des cours d'eau, révision cartographique 2019*. Elle mentionne que des informations demeurent à valider et que le document est évolutif. Elle mentionne que la MRC de Vaudreuil-Soulanges est précurseur et innovante en la matière, puisqu'elle est la deuxième région au Québec à faire cet exercice. La carte de la région sera diffusée aux municipalités, en plus d'une carte personnalisée de leur municipalité à la prochaine séance du conseil.

Monsieur Hans Gruenwald Jr, maire de la ville de Rigaud, souligne l'importance du travail accompli et il félicite la MRC dans ce dossier.

**10.2 MATIÈRES RÉSIDUELLES**

**10.2.1 RÉOLUTION DE LA MRC DE PIERRE-DE SAUREL - APPUI AU SYNDICAT DE L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES DU HAUT-SAINT-LAURENT - RÉCUPÉRATION ET RECYCLAGE DES PLASTIQUES DE FERME - ET DEMANDE À RECYC-QUÉBEC : DÉPÔT**

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

**10.2.2 RÉOLUTION DE LA MRC DE L'ÉRABLE - TUBULURE ACÉRICOLE - DEMANDE AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES : DÉPÔT**

Madame Julie Labelle, agente de développement en environnement, procède au dépôt du document.

**10.2.3 COLLECTE, TRANSPORT ET RÉCUPÉRATION DES APPAREILS NON FONCTIONNELS CONTENANT DES HALOCARBURES : RENOUVELLEMENT DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT la résolution du CA 14-05-14-14 de la séance ordinaire du comité administratif de la MRC de Vaudreuil-Soulanges de convenir d'un partenariat avec l'organisme Le Carrefour de l'Espoir pour un projet pilote de collecte, transport et récupération des appareils non fonctionnels contenant des halocarbures;



CONSIDÉRANT QUE suite à l'atteinte des objectifs du projet pilote, des contrats ont été octroyés annuellement à l'organisme pour poursuivre le projet de collecte, transport et récupération des appareils non fonctionnels contenant des halocarbures;

CONSIDÉRANT QUE ces appareils sont ensuite transportés et valorisés par l'entreprise PureSphera, tel que convenu par contrat avec la MRC;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme contribue à l'optimisation de la gestion des matières résiduelles en accord avec les principes de développement durable;

CONSIDÉRANT QUE les montants sont disponibles au poste budgétaire 02 454 05 446;

POUR CES MOTIFS,

**CA 19-04-03-09** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal** et résolu

**d'autoriser** le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à **octroyer** un contrat pour la « Collecte, le transport et la récupération des appareils non fonctionnels contenant des halocarbures » à l'organisme Le Carrefour de l'Espoir pour un montant maximum de 5 000 \$, en fonction du nombre d'appareils collectés pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2019 au 30 mai 2020.

**Proposition adoptée.**

### **10.3 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

Aucun sujet traité.

### **10.4 ÉCOCENTRES**

#### **10.4.1 RÉSEAU DES ÉCOCENTRES - VALORISATION DES MÉTAUX ET DES PNEUS AVEC JANTES : OCTROI DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et la mise en œuvre des mesures prévues au Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2016-2020 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) de la Communauté métropolitaine de Montréal;

CONSIDÉRANT QUE les encombrants métalliques, les métaux ferreux et les pneus avec jantes sont acceptés dans le Réseau des écocentres de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT l'offre de services de Coteau Métal inc. en date du 19 mars 2019 pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2019 au 30 avril 2020;

CONSIDÉRANT QU'une ristourne sur la vente des métaux, selon les taux en vigueur, sera versée à la MRC en fonction des quantités collectées;

CONSIDÉRANT QUE le prix payé pour les pneus avec jantes sera déterminé en fonction du tonnage réel de pneus collectés;

CONSIDÉRANT QUE les montants sont disponibles au poste budgétaire 02 454 04 446;

POUR CES MOTIFS,

**CA 19-04-03-10** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu



**d'autoriser** le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à **octroyer** un contrat pour la « Valorisation des métaux et des pneus avec jantes du Réseau des écocentres de la MRC de Vaudreuil-Soulanges » à l'entreprise Coteau Métal inc., pour un montant maximum de 24 995 \$ taxes incluses, en fonction du tonnage réel de pneus reçus pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2019 au 30 avril 2020.

**Proposition adoptée.**

#### **10.4.2 RÉSEAU DES ÉCOCENTRES - VALORISATION DES MATIÈRES GRANULAIRES: OCTROI DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et la mise en œuvre des mesures prévues au Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2016-2020 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) de la Communauté métropolitaine de Montréal;

CONSIDÉRANT QUE les matières granulaires sont acceptées dans le Réseau des écocentres de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT l'offre de services de Pavages Vaudreuil Ltée en date du 25 mars 2019 pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2019 au 30 avril 2020;

CONSIDÉRANT QUE le prix payé sera déterminé en fonction du nombre réel de conteneurs reçus;

CONSIDÉRANT QUE les montants sont disponibles au poste budgétaire 02 454 04 446;

POUR CES MOTIFS,

**CA 19-04-03-11** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal** et résolu

**d'autoriser** le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à **octroyer** un contrat pour la « Valorisation des matières granulaires du Réseau des écocentres de la MRC de Vaudreuil-Soulanges » à l'entreprise Pavages Vaudreuil Ltée pour un montant maximum de 24 995 \$, taxes incluses, en fonction du nombre réel de conteneurs reçus pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2019 au 30 avril 2020.

**Proposition adoptée.**

#### **10.4.3 RÉSEAU DES ÉCOCENTRES - COLLECTE, TRANSPORT ET VALORISATION DES PNEUS HORS NORME : OCTROI DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et la mise en œuvre des mesures prévues au Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2016-2020 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) de la Communauté métropolitaine de Montréal;

CONSIDÉRANT QUE les pneus hors norme sont acceptés dans le Réseau des écocentres de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT l'offre de services de Revalorisation TPOL inc. en date du 25 mars 2019 pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2019 au 30 avril 2020;

CONSIDÉRANT QUE le prix payé sera déterminé en fonction du tonnage réel collecté;

CONSIDÉRANT QUE les montants sont disponibles au poste budgétaire 02 454 04 446;

POUR CES MOTIFS,



**CA 19-04-03-12** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

**d'autoriser** le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à **octroyer** un contrat pour la « Collecte, transport et valorisation des pneus hors norme du Réseau des écocentres de la MRC de Vaudreuil-Soulanges » à *Revalorisation TPOL* pour un montant maximum de 24 995 \$, taxes incluses, en fonction du tonnage réel collecté pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2019 au 30 avril 2020.

**Proposition adoptée.**

#### **10.4.4 ÉCOCENTRE DE VAUDREUIL-DORION – ENTRETIEN PAYSAGER ET PLANTATION : OCTROI DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT QUE l'écocentre de Vaudreuil-Dorion est doté d'un aménagement paysager qui respecte les meilleures pratiques environnementales, notamment la gestion des eaux in situ, la mise en place d'écosystèmes viables, la création d'habitats fauniques et floristiques, l'augmentation de la biodiversité, l'utilisation de plantes indigènes à faible entretien, etc.;

CONSIDÉRANT QUE ce type d'aménagement nécessite un entretien minimal pour retirer les plantes nuisibles, ensemençer les zones dénudées, entretenir les arbres et arbustes, planter de nouveaux végétaux pour lutter contre les espèces exotiques envahissantes et faire la tonte des hautes herbes;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'agrandissement de la plateforme inférieure de l'écocentre impacteront les plantations actuelles et que ces espèces devront être relocalisées;

CONSIDÉRANT l'offre de services de Nature-Action Québec en date du 5 mars 2019 pour la saison 2019;

CONSIDÉRANT QUE les montants sont disponibles au poste budgétaire 02 454 02 446;

POUR CES MOTIFS,

**CA 19-04-03-13** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

**d'autoriser** le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à **octroyer** un contrat pour « l'entretien paysager et la plantation à l'écocentre de Vaudreuil-Dorion » à Nature-Action Québec, pour un montant maximum de 11 878 \$, exempt de taxes, pour la saison 2019.

**Proposition adoptée.**

### **11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

#### **11.1 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE**

##### **11.1.1 AVIS DE CONFORMITÉ**

###### **11.1.1.1 VILLE DE L'ÎLE-PERROT – RÈGLEMENT NUMÉRO 666-8**

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 666-8 a pour objet de modifier le Règlement 666 afin de modifier la grille des usages et normes de la zone C-27;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 666-8 de la ville de L'Île-Perrot indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,



**CA 19-04-03-14** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Claude Pilon** et résolu

**que** le comité administratif **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé du Règlement 666-8 de la ville de L'Île-Perrot.

**Proposition adoptée.**

**11.1.1.2 VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT - RÈGLEMENTS NUMÉRO 436-12 ET 437-49**

CONSIDÉRANT QUE les Règlements numéro 436-12 et numéro 437-49 ont pour objet de modifier le Règlement numéro 436 et le Règlement numéro 437 respectivement, afin d'y intégrer la nouvelle cartographie des zones de contraintes relatives aux glissements de terrain;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 436-12 et du Règlement numéro 437-49 de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

**CA 19-04-03-15** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Claude Pilon** et résolu

**que** le comité administratif **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé du Règlement 436-12 et du Règlement 437-49 de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.

**Proposition adoptée.**

**11.1.1.3 VILLE DE RIGAUD – RÈGLEMENT NUMÉRO 275-19-2019**

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 275-19-2019 a pour objet de modifier le Règlement 275-2010 afin de modifier la grille des spécifications de la zone H-149;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 275-19-2019 de la ville de Rigaud indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

**CA 19-04-03-16** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Claude Pilon** et résolu

**que** le comité administratif **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé du Règlement numéro 275-19-2019 de la ville de Rigaud.

**Proposition adoptée.**

**11.2 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ**

Aucun sujet traité.

**11.3 RÉSOLUTION DE LA MRC DU HAUT-RICHELIEU - AGRICULTURE EN ZONE 0-2 ANS DE LA PLAINE INONDABLE - DEMANDE DE MORATOIRE : DÉPÔT**

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document. Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, mentionne que la Table de concertation des préfets de la Montérégie (TCPM) étudie actuellement le dossier.



#### 11.4 APPUI DE LA TABLE DES PRÉFETS ET ÉLUS DE LA COURONNE SUD À LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES | RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN ET RECONSTRUCTION DU PONT DE L'ÎLE-AUX-TOURTES : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

#### 12. DÉVELOPPEMENT

##### 12.1 PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

##### 12.1.1 RÉSOLUTION DE LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA - ENTENTE SECTORIELLE DE PROJETS MOBILISATEURS EN ÉCONOMIE SOCIALE : DÉPÔT

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document et informe que la MRC a déjà passé sa résolution pour signer cette entente.

##### 12.2 DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Aucun sujet traité.

#### 13. HABITATION

##### 13.1 LOCATION DU LOCAL VACANT DU REZ-DE-CHAUSSÉE DU PÔLE CIVIQUE RÉGIONAL DE VAUDREUIL-SOULANGES À L'OFFICE RÉGIONAL D'HABITATION DE VAUDREUIL-SOULANGES: AUTORISATION

CONSIDÉRANT la compétence de la MRC de Vaudreuil-Soulanges relativement au domaine de la gestion du logement social;

CONSIDÉRANT les besoins de l'Office régional d'habitation de Vaudreuil-Soulanges (ORHVS) en structuration, archivage et sécurité;

CONSIDÉRANT la demande de l'ORHVS par résolution d'avoir un local au pôle civique de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT la vacance du local du rez-de-chaussée du pôle civique régional situé au 280, boulevard Harwood depuis l'automne 2018;

CONSIDÉRANT l'évaluation produite par la firme Goudreau Poirier sur la valeur locative du local;

CONSIDÉRANT l'analyse réalisée par la MRC et l' élu désigné au dossier;

POUR CES MOTIFS,

**CA 19-04-03-17** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

**de signer** un bail d'un an renouvelable jusqu'à 5 ans avec l'Office régional d'habitation de Vaudreuil-Soulanges pour la location du local vacant du rez-de-chaussée du pôle civique régional au montant de 20 000 \$ par année, en ajoutant le taux d'indice des prix à la consommation (IPC) annuellement.

**Proposition adoptée.**

#### 14. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet traité.



15. **RAPPORT DES ÉLUS**

15.1 **ÉTUDE RÉGIONALE SUR L'UTILISATION DE L'EAU: INFORMATION**

Monsieur Robert Grimaudo, maire de la ville de Saint-Lazare, mentionne certaines problématiques vécues par sa municipalité, et il soulève l'importance de réaliser une étude sur la capacité de l'aquifère de Vaudreuil-Soulanges dans le cadre de la gestion des eaux souterraines. Madame Élise Phoenix, agente d'intervention aux cours d'eau, mentionne que ce point avait été soulevé dans le rapport du Forum régional sur les eaux souterraines et que la table de l'eau de la MRC pourra en discuter.

16. **PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS**

Aucune question n'est posée par les citoyens.

17. **CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

**CA 19-04-03-18** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

**que la séance soit levée à 14 h 29.**

**Proposition adoptée.**

PATRICK BOUSEZ  
Préfet

GUY-LIN BEAUDOIN  
Directeur général et secrétaire-trésorier